



**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE NORMALE
N°05./aAONO/C-YAGOUA/SG/CIPM /2023 DU 22.1.03./2023 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE MODDERNE DE 800 PLACES
DANS LA COMMUNE DE YAGOUA, ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT
DU MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD**

Financement : Budget d'Investissement Public MINDEL, Exercice 2023.

1- Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la mise en œuvre du budget d'investissement public/Exercice 2023, le Maire de la Commune de YAGOUA, Maîtres d'Ouvrage, lance en procédure normale un Appel d'Offres National Ouvert.

1. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- Les travaux préparatoires ;
- Les terrassements ;
- Les fondations ;
- Les maçonneries – élévations ;
- La charpente – couverture-plafond ;
- La menuiserie métallique ;
- La menuiserie bois ;
- L'électricité ;
- Plomberie sanitaire
- La peinture et revêtement ;
- Les voiries et réseaux divers.

2- Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois**.

4. Allotissement

Sans objet.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel du projet à l'issue des études préalables est de **Cent Millions (100 000 000) FCFA.**

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit Camerounais ayant une expérience avérée dans le domaine.

7. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement Public du Ministère de la Décentralisation et du Développement Local (MINDEL), Exercice 2023 sur les lignes d'imputations respectives :

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **2 000 000 (deux millions) F CFA** et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originelle de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Service de la Passation des Marchés (Secrétariat de la Commune de YAGOUA), dès publication du présent Avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu à la Commune de YAGOUA (Service de la Passation des Marchés) dès publication du présent avis, sur présentation d'un reçu de versement d'une somme non remboursable de 120 000 (cent vingt mille) francs CFA, payable à la Recette Municipale de YAGOUA au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, devra être déposée à la Commune de YAGOUA (Service de la Passation des Marchés contre décharge, au plus tard le **17 AVR 2023** à 14 Heures et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE NORMALE
N°05./AONO/C-YAGOUA/SG/CIPM /2023 DU 22/03./2023 POUR
LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE MODERNE DE 800 PLACES DANS LA
COMMUNE DE YAGOUA, ARRONDISSEMENT DE YAGOUA, DEPARTEMENT DU MAYO-DANAY,
REGION DE L'EXTREME-NORD**

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originelle de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps**, le **17 AVR 2023** à 15 heures précises dans le bureau de la CIPM placée auprès de la Commune de YAGOUA, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier. Toutefois, une personne supplémentaire agissant comme interprète est acceptée, si nécessaire.

14. Critères d'évaluation

1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :

Pièces Administratives

- a) Absence de la caution de soumission,
- b) Pièce falsifiée ou non authentique,

Offre Technique :

- a) Dossier incomplet,
- b) Fausse déclaration, documents falsifiées ou scannés,
- c) Non-conformité aux spécifications techniques majeures,
- d) *Non satisfaction au moins, à vingt (20) sous critères essentiels sur les vingt-six (26)*

Offre financière :

- a) Offre financière incomplète,
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié,
- c) Absence d'un sous-détail de prix,

2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

1.	Un Tableau comportant le bilan des travaux sur deux années supérieur ou égal au montant prévisionnel par année du marché ;	oui/non
2.	L'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières supérieure ou égale au coût prévisionnel du marché ;	oui/non
3.	Les références de l'entreprise dans les réalisations similaires ;	oui/non
4.	L'expérience du personnel d'encadrement technique sur le chantier (Personnels du chantier);	oui/non
5.	Les matériels essentiels (Camion benne, Petit outillage de chantier et Véhicule de liaison) ;	oui/non
6.	La proposition technique : (Installation du chantier, organigramme de chantier ; Organisation des équipes, Mesures d'hygiène)	oui/non
7.	Une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant de la visite du site	oui/non

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu une note d'au moins 20 sur 26 de oui à l'évaluation technique seront admis à l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

Le Maire de la Commune de YAGOUA, Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès du Secrétaire Général de la Commune de YAGOUA.

YAGOUA, le 22 MARS 2023

Le Maire, Maître d'Ouvrage

Ampliations:

- MINMAP /DDMD (pour information)
- MINDEVEL/DDMD (pour information)
- PRESIDENT/ CIPM-M (pour action)
- ARMP (pour publication au JDM)
- AFFICHAGE /ARCHIVES

